Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_080-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	13
Quorum respecté		

Date de la convocation
01/12/2025

Vote
A l'unanimité Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an 2025, le 08 décembre 2025 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Comblessac, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire,

Présents : RICAUD Christophe, GERARD Philippe, BERHAULT Patricia, JOUVINIER Claude, FEVRIER Jean-Pierre, MOTEL Romain (arrivé à 20h15) CHAUVEL Anais, MOTAIS Elodie, VARRIER Karine, DANILO Franck, ROUSSIERE Didier

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie ayant donné mandat à CHAUVEL Anais, PAYEN Nathalie ayant donné mandat à FEVRIER Jean-Pierre

Absences : LAZE Karine

A été nommé secrétaire de séance : BERHAULT Patricia

2025-080 - VHBC - Sollicitation du fonds de concours Volet Habitat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2021-08-182 en date du 09 décembre 2021 du Conseil Communautaire approuvant la politique de fonds de concours au Bassin de vie de Val d'Anast 2022-2024 et notamment l'enveloppe dédiée au financement des opérations d'habitat destinées à l'accueil de nouveaux habitants des communes de Bovel, Les Brulais, Comblessac, Loutehel et Saint Seglin ;

→ Montant de l'enveloppe : 32 000€ par an et par commune

Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-04-061 en date du 27 juin 2024 approuvant l'avenant 1 au règlement financier des fonds de concours du bassin de vie de Val d'Anast ;

→ Répartition de l'enveloppe non consommée de la commune de Loutehel sur les 4 autres communes, soit 24 000€ supplémentaires par commune

→ Prolongation de la date limite de sollicitation du Fonds de Concours au 31/12/2025

Monsieur le Maire précise que l'octroi du fonds de concours doit être validé par délibérations concordantes du conseil communautaire et du conseil municipal.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de solliciter auprès de VHBC la mobilisation du fonds de concours volet habitat d'un montant total de 120 000€ au titre des années 2022 à 2024, sur l'opération de l'extension du Lotissement La Chérière selon le plan de financement suivant :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213500846-20251208-2025_080-DE

PLAN DE FINANCEMENT EN €

DEPENSES		RECETTES	
OBJET	**MONTANT HT**	**OBJET**	**MONTANT HT**
Extension La Chérière	**207 750.65 €**	Vente de terrains	
ACQUISITION FONCIERE Ab 225	6 777.00 €		
ACQUISITION FONCIERE Ab 224	20 909.70 €	Fonds de concours Habitat 2022	32 000.00 €
FRAIS ACQUISITION TERRAINS	1 000.00 €	Fonds de concours Habitat 2023	32 000.00 €
MAITRISE D'ŒUVRE/GEOMETRE	20 000.00 €	Fonds de concours Habitat 2024	32 000.00 €
FRAIS DE NOTAIRE	5 000.00 €	Fonds de concours Habitat part Loutehel	24 000.00 €
PUBLICATION MARCHÉ	423.38 €		
MARCHÉ - TERRASSEMENT	76 000.00 €	Autofinancement	120 750.65 €
MARCHÉ - RÉSEAUX SOUPLES	25 500.00 €		
IMPREVUS	1 000.00 €		
RACCORDEMENT AEP	1 717.45 €		
ELECTRICITÉ SDE35	5 876.96 €		
ECLAIRAGE SDE35	13 823.16 €		
RACCORDEMENT FIBRE/TELEPHONE	2 223.00 €		
SIGNALISATION + SECURISATION (TROTTOIRS)	25 000.00 €		
AUTRES DEPENSES	2 500.00 €		
Pojet futur lotissement	**33 000.00 €**		
ACQUISITION FONCIERE + FRAIS	33 000.00 €		
TOTAL DEPENSES	**240 750.65 €**	**TOTAL RECETTES**	**240 750.65 €**

Il est précisé que ces opérations ne bénéficient d'aucune autre subvention.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le plan de financement tel que présenté
- **De solliciter auprès de VHBC :**
  - La mobilisation du fonds de concours intercommunal bassin de vie Val d'Anast à hauteur de 32 0000 euros au titre du fonds de concours Bassin de Vie Val d'Anast 2022
  - La mobilisation du fonds de concours intercommunal bassin de vie Val d'Anast à hauteur de 32 0000 euros au titre du fonds de concours Bassin de Vie Val d'Anast 2023
  - La mobilisation du fonds de concours intercommunal bassin de vie Val d'Anast à hauteur de 32 0000 euros au titre du fonds de concours Bassin de Vie Val d'Anast 2024
  - La mobilisation du fonds de concours intercommunal bassin de vie Val d'Anast à hauteur de 24 000€ au titre de l'enveloppe supplémentaire des fonds de concours fléchés sur l'habitat, liée à l'avenant 1 du règlement financier des fonds de concours du bassin de vie de Val d'Anast
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents s'y référant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance
Patricia BERHAULT

Le Maire

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)